

S. BENEDICTVS

S. LUITGARDIS



AVSCVLTA
O FILI PRÆ-
CEPTA MAG.

COR
MUTVANS
CORDE

S. PATER BERNARDVS



INCREMENTVM DEDI

L'ABBAYE DE

Notre-Dame

Du Lac des Deux-Montagnes

Dite "La Trappe d'Oka"

S. ALBERTVS



RIGAVI

S. STEPHANVS



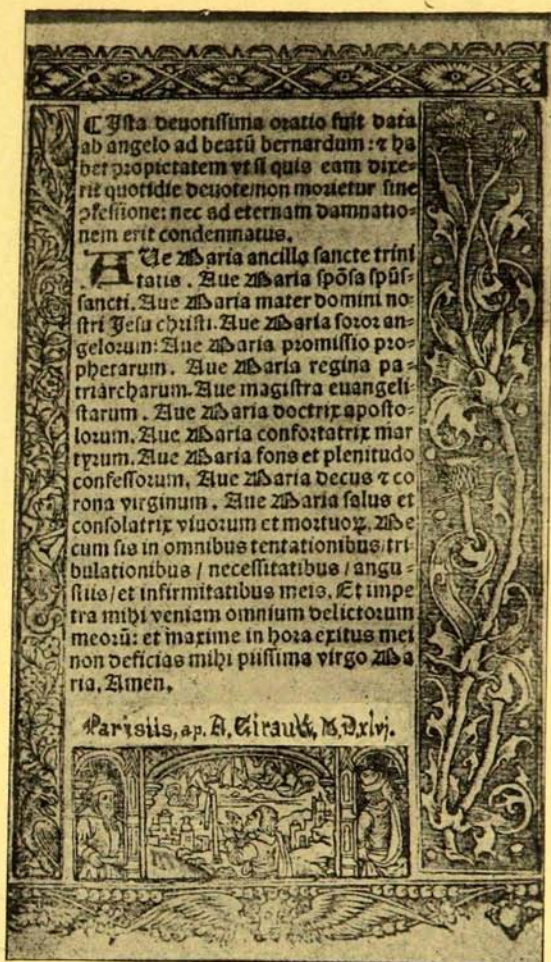
RIGAVI



S. ROBERTVS



PLANTAVI



Cista deuotissima oratio fuit data
ab angelo ad beatū bernardum : et ha-
bet proprietatem vt si quis eam dixe-
rit quotidie deuote non mouetur sine
peccatione : nec ad eternam damnatio-
nem erit condemnatus.

Aue Maria ancilla sancte trini-
tatis . Aue Maria sponsa spūs-
sancti . Aue Maria mater domini no-
stri Iesu christi . Aue Maria soror an-
geloꝝum . Aue Maria promissio pro-
phetarum . Aue Maria regina pa-
triarcharum . Aue magistra euangeli-
starum . Aue Maria doctrix aposto-
loꝝum . Aue Maria confortatrix mar-
tyꝝum . Aue Maria fons et plenitudo
confessorum . Aue Maria decus et co-
rona virginum . Aue Maria salus et
consolatrix uiuorum et mortuoz . Aue
cum sis in omnibus tentationibus tri-
bulationibus / necessitatibus / angu-
stis / et infirmitatibus meis . Et impe-
tra mihi uentam omnium delictorum
meoꝝum : et maxime in hora exitus mei
non deficias mihi piissima uirgo Maria
Amen .

Parisiis . ap . A . Girault . M . D . xiv .



Reproduction photographique d'une page en tête de
L'OFFICIUM B. M. D., AD USUM CISTERCIENSIVM,
édition de 1546, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Gethsémani
(Kentucky, E. U.)



S. BERNARD

I

ORIGINE ET HISTOIRE DE L'ORDRE DE CITEAUX

Les *Cisterciens de la Stricte Observance*, plus communément appelés *Trappistes*, sont, comme leur nom l'indique, des moines de l'*Ordre de Citeaux*.

Cet Ordre eut son point de départ dans une réforme bénédictine inaugurée en 1098 à Citeaux, non loin de Dijon (Côte-d'Or, France), par saint Robert, abbé de Molesme, de l'observance de Cluny, dans le but de reprendre la pratique littérale de la Règle de saint Benoît.

Quatorze mois après, sur la requête des moines restés à Molesme, le Pape enjoignit à S. Robert de retourner à son ancien monastère, qui redevint un foyer ardent de vie monastique. Mais il laissait à Citeaux des disciples énergiquement résolus à poursuivre son oeuvre et à la compléter par une sage et forte législation fondée sur l'interprétation pure et simple de la Règle de saint Benoît, et le nouveau monastère allait, par la force des choses, contrairement à l'intention de son fondateur, devenir le berceau d'un nouvel Ordre.

Le premier soin de saint Albéric, successeur immédiat de saint Robert, fut de supplier le Pape d'abriter l'Eglise de Citeaux sous les ailes de la puissance apostolique: ce qui fut fait par une bulle du Pape Pascal II, en date du 18 avril 1100. Dès lors, à la lumière de la Règle de saint Benoît, il se mit courageusement à l'oeuvre réformatrice.

Le relâchement des monastères bénédictins tenait à deux causes principales: en premier lieu, au système d'exploitation des domaines monastiques par des serfs et des tenanciers, et en second lieu, à l'absence d'une organisation disciplinaire capable de veiller à l'observation de la Règle sur tous les points de l'Ordre.

C'est à supprimer la première de ces causes de relâchement que saint Albéric s'attacha tout particulièrement. Les moines de Cîteaux devraient reprendre l'ancien système de faire valoir leurs terres par leur travail personnel, et ainsi se réaliserait l'idéal du moine tracé par saint Benoît: "*Tunc vere monachi sunt, si labore manuum vivunt, sicut et Patres nostri et Apostoli; c'est alors que les frères seront véritablement moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et les Apôtres.*" (Reg. s. Ben. Cap. XLVIII.)

Mais là surgissait une difficulté: l'exploitation du domaine monastique exigeant une activité considérable à laquelle ne pouvaient suffire les heures assignées par la Règle pour le travail manuel, comment les moines pourraient-ils, sans mentir à leur profession, laisser de côté l'office divin, leur principale obligation, *opus Dei cui nihil praeponatur*, dit saint Benoît, pour se faire laboureurs? Saint Albéric consulta ses frères, et tous furent d'accord de s'adjoindre une classe de travailleurs qui, tout en étant religieux, ne seraient pas astreints à l'office du chœur et pourraient donner tout leur temps aux travaux corporels, permettant ainsi aux moines de s'acquitter, aux heures régulières, du grand devoir de la prière liturgique. Telle fut l'origine des *Frères lais* ou *convers* de Cîteaux, dont l'introduction dans le nouvel Ordre n'eut pas pour but de dispenser les moines du travail manuel, mais de leur faciliter l'accomplissement de leur premier devoir, l'office du chœur, et d'écarter tout prétexte de résidence hors du cloître. (1)

Saint Albéric substitua aussi pour les moines cisterciens l'habit blanc au noir qu'ils avaient porté jusque-là.

Saint Etienne Harding, qui lui succéda en 1109, donna à la réforme son cachet définitif en s'attaquant à la deuxième cause de relâchement signalée plus haut chez les Clunisiens.

Cluny avait introduit dans l'Ordre monastique la confédération de tous les monastères entre eux; mais la centralisation à outrance, telle qu'elle existait chez les moines noirs, en remettant à la gestion et à la direction d'un seul homme,

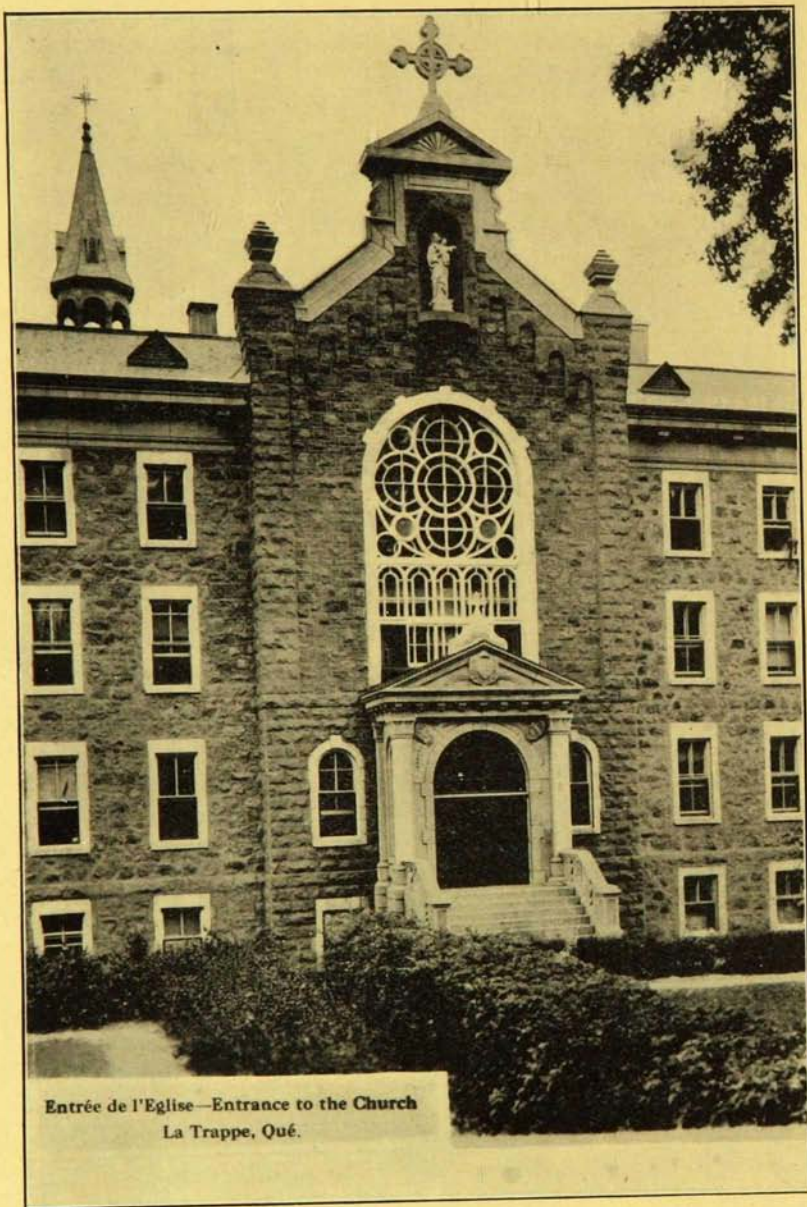
(1) Cf. P. Dr Ebenhard Hoffmann, S. Ord. Cist. Das Konversen-institut des Cisterzienserordens, Fribourg (Suisse) 1905.

l'abbé de Cluny, dont l'autorité était sans contrôle, le gouvernement d'un nombre considérable de maisons, rendait difficile, pour ne pas dire impossible, le maintien de l'observance exacte de la Règle sur tous les points de l'Ordre.

Il n'en serait pas de même à Cîteaux. Saint Etienne résolut de rattacher par des liens d'une dépendance mutuelle toutes les maisons issues de la sienne et de créer une hiérarchie de pouvoirs subordonnés les uns aux autres, afin d'établir entre elles une surveillance nécessaire au maintien de la discipline. De par la *Charte de Charité*, loi fondamentale de l'Ordre, chaque abbé, tout en gardant intacte son autorité et sa juridiction sur ses sujets, était rendu participant à l'autorité souveraine qui résidait non pas dans un seul, mais dans tous les abbés réunis en assemblée sous le nom de Chapitre général. Le législateur créait, en outre, un système de paternité et de filiation fondé sur la génération spirituelle, avec des lois qui agrandissaient encore la juridiction de chaque abbé-père en l'étendant sur ses maisons-filles; et, pour que la maison de Cîteaux, mère de toutes les autres, ne fût pas elle-même sans supérieurs et ne pût échapper à ce système de surveillance générale, saint Etienne établissait pour elle une paternité fictive et de pure attribution, confiée aux abbés de ses quatre premières filles. . . . De cette façon, la surveillance était universelle, fermait la porte à tous les abus de pouvoir et enlevait tout prétexte au relâchement. (1)

Une des gloires, et non la moindre du troisième abbé de Cîteaux, fut d'avoir su distinguer parmi les moines qui entrèrent dans le nouveau monastère celui qui devait bientôt personifier l'Ordre. Nous avons nommé saint Bernard. Saint Bernard, fondateur et premier abbé de Clairvaux, a été l'incarnation même de la pensée cistercienne dans ce qu'elle avait de grand et de noble. Il fut le propagateur de la discipline de Cîteaux, en même temps qu'il exerça sur l'Eglise entière et la société civile une action qui n'eut pas d'égale en son siècle. A sa mort, en 1153, l'Ordre comptait déjà 343 abbayes répandues dans toutes les contrées de l'Europe.

(1) Cf. Annales d'Aiguebelle. Tom. I, pp. 188 et suivantes.



Entrée de l'Eglise—Entrance to the Church
La Trappe, Qué.

II

DÉCADENCE ET RÉFORMES

La période de ferveur dans l'Ordre de Cîteaux dura tout le XIIe siècle et une grande partie du XIIIe, pendant lesquels il accomplit des prodiges qui lui ont mérité l'estime, l'admiration et la reconnaissance de la postérité. Il couvrit l'Europe entière de monastères qui furent autant de foyers de civilisation et de centres agricoles. Au moyen de ses *frères convers*, il releva le travail de la glèbe qui ne fut plus le lot exclusif des serfs et des corvéables, lesquels demeurèrent exclus des terres cisterciennes, et ce fut là le coup de mort porté au servage, cette forme adoucie de l'esclavage. Et comme ce ne sont pas des vues d'administration temporelle, mais bien d'ascétisme, qui avaient guidé les réformateurs cisterciens, le progrès spirituel marcha de pair avec le progrès matériel, comme en témoigne le grand nombre de moines de l'Ordre, honorés dans l'Eglise universelle ou dans leur famille religieuse d'un culte liturgique.

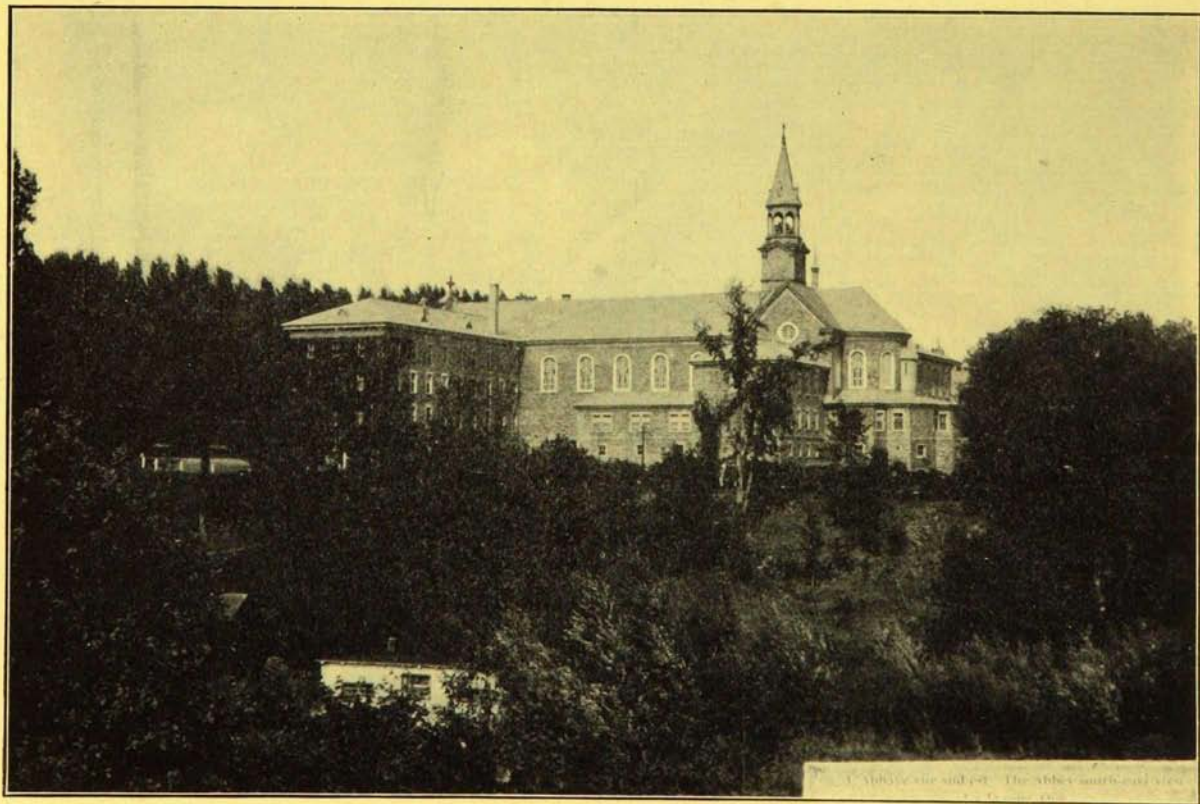
Mais la décadence qui, au XIVe siècle, envahit toutes les familles monastiques, n'épargna pas les Cisterciens, malgré les mesures prises par les Chapitres généraux. Les fréquentes interruptions que ces assemblées subirent au XVe siècle, les troubles qui agitaient alors la France et presque toutes les contrées de l'Europe occidentale, et par-dessus tout le fléau de la Commende, achevèrent de briser l'unité de l'Ordre et d'y éteindre l'esprit des premiers pères.

Cependant, du XVe au XVIIe siècle, plusieurs réformes se produisirent. Au XVIIe siècle surtout, un souffle de ferveur à nul autre pareil passa sur le vieil institut monastique et lui redonna une vigueur nouvelle. Un des successeurs de saint Bernard, Denis Largentier, abbé de Clairvaux, établit dans son monastère l'*Étroite Observance de Cîteaux* et imprima à ce renouveau sa véritable physionomie et un caractère de fixité.

Cinquante-huit monastères revinrent franchement aux observances primitives, parmi lesquels l'abbaye de La Trappe, au diocèse de Séez. Sur la demande de son abbé commendataire, Armand-Jean Le Bouthilier de Rancé, l'abbé de la Barberie, de l'Étroite Observance de Cîteaux, et visiteur de la province, s'y étant transporté avec commission de l'abbé de Prières, Dom Jouaud, vicaire général de l'Étroite Observance, passa un concordat avec l'abbé de Rancé et les religieux de La Trappe, le 17 août 1662, en vertu duquel les religieux de l'Étroite Observance entrèrent dans le monastère et en prirent possession. L'abbé de Rancé obtint lui-même du roi la permission de tenir son abbaye en règle et y fit son entrée comme abbé régulier le 14 juillet 1664. La discipline qu'il y établit est empruntée aux Us primitifs de Cîteaux et aux écrits de Pères du désert. C'était une réforme dans la réforme.

La révolution française donna à cette réforme de Rancé une extension que rien ne faisait prévoir. En 1791 un décret de l'Assemblée Nationale ayant supprimé les vœux de religion, Dom Augustin de Lestrange, maître des novices à La Trappe, partit avec vingt-quatre de ses frères et fonda en Suisse l'abbaye de la Val-Sainte, qui devint l'arche du salut de la Stricte Observance de Cîteaux. Il s'occupa aussi d'un grand nombre de religieuses brutalement chassées de leurs cloîtres et jetées sur le chemin de l'exil, et fonda pour elles, dans le Bas-Valais, le monastère de la Bièvre qu'il appela "La Sainte Volonté de Dieu". Il travailla à la création de nouvelles maisons en Italie, en Belgique, en Espagne et jusqu'en Amérique. Il était dans ce dernier pays, lorsqu'il apprit la chute de Napoléon, et se hâta de rentrer en France, où les Trappes ne tardèrent pas à se multiplier.

Au cours du XIXe siècle, les Trappistes formèrent trois congrégations. En 1892, sur le désir de Léon XIII, ces trois congrégations se fondirent en un seul Ordre et, en 1902, le même Souverain Pontife décréta que les Cisterciens Trappistes porteraient désormais le nom de *Cisterciens de la Stricte Observance*, et que la maison-mère par l'honneur et par l'autorité, et le siège titulaire de l'Abbé Général de l'Ordre serait à perpétuité l'ancien et illustre monastère de Cîteaux, d'où la famille cistercienne a tiré son origine.



The Abbey and the Abbey and the Abbey

III

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, DITE "LA TRAPPE D'OKA"

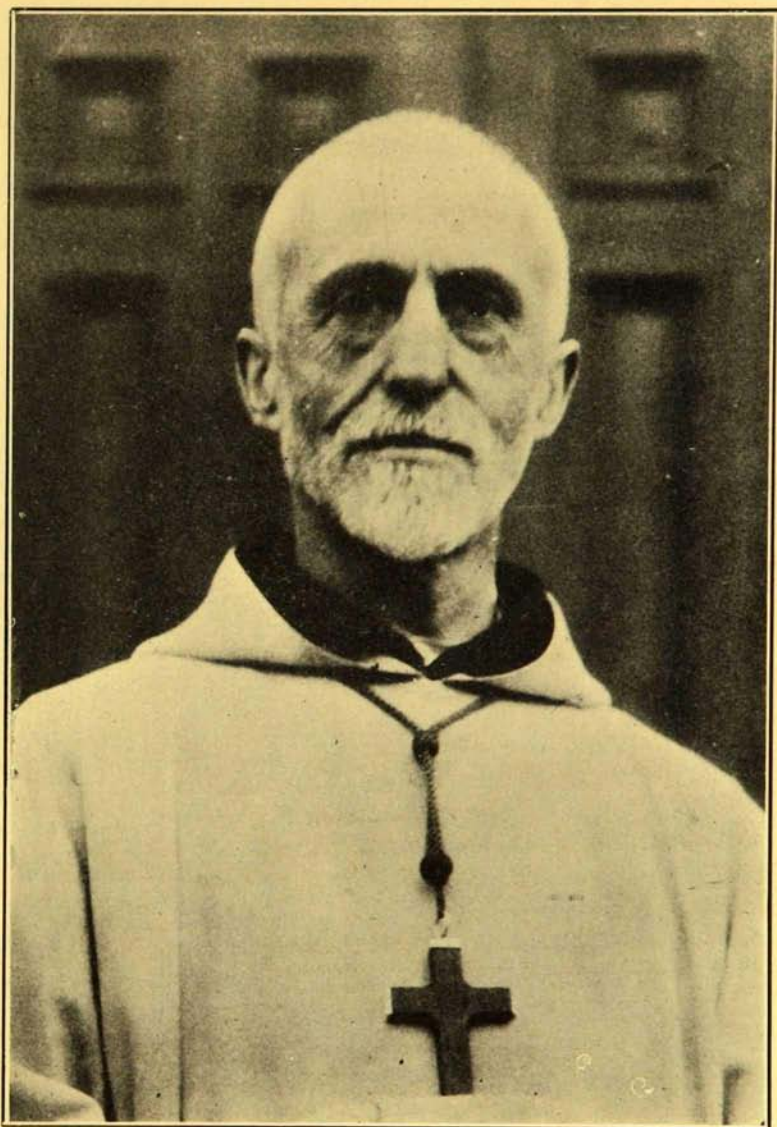
Une des premières maisons de Cisterciens en France, après la Révolution, fut l'Abbaye de Bellefontaine, au diocèse d'Angers, fondée par Dom Urbain Guillet, l'un des vingt-quatre moines de La Trappe qui suivirent Dom Augustin en Suisse en 1791. Le sauveur de La Trappe l'avait envoyé en Amérique avec une colonie de la Val-Sainte. Mais, après divers essais d'établissements infructueux, il était rentré dans sa patrie, par ordre de son supérieur. (1)

Si le saint religieux n'avait pu fonder lui-même sur le sol du Nouveau-Monde un établissement durable, du moins il en avait jeté l'idée, et cette idée devait germer et produire avant longtemps une efflorescence de vie monastique dont nous sommes à cent ans de distance les témoins émerveillés. L'Ordre de Cîteaux, en effet, compte aujourd'hui neuf communautés dans l'Amérique du Nord, dont trois aux Etats-Unis et six au Canada.

On eût, sans doute, bien étonné Dom Urbain si, arrivé au terme de ses courses, on lui eût dit que de Bellefontaine même partaient les fondateurs de la Trappe la plus florissante du Canada, sinon de l'Ordre de Cîteaux tout entier.

C'est, en effet, en 1881, soixante-cinq ans après la fondation de Bellefontaine, qu'une colonie de moines, sortis de ce monastère, venaient prendre possession d'un terrain mis généreusement à leur disposition par MM. les Sulpiciens sur le territoire de la paroisse d'Oka, dans l'archidiocèse de Montréal. Dix ans

(1) Une vie de Dom Urbain a été publiée par un religieux de Bellefontaine. On peut aussi consulter avec intérêt la correspondance de Dom Urbain avec Mgr Plessis, évêque de Québec, mise au jour par Mgr L. Lindsay dans "La Nouvelle-France" sous ce titre: *Un Précurseur de La Trappe au Canada*. Voir les années 1911 à 1918.



DOM PACÔME GABOURY

Abbé de Noire-Dame du Lac des Deux-Montagnes

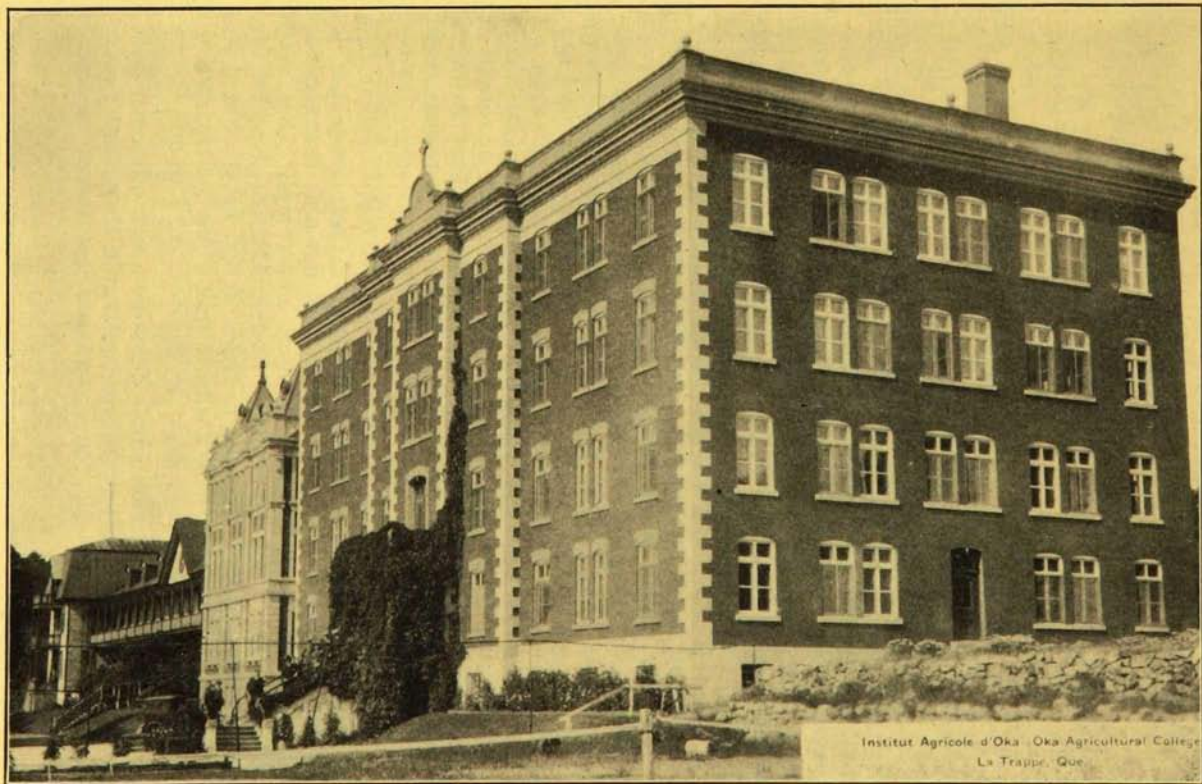
plus tard, le 28 août 1891, le nouveau monastère était érigé canoniquement en prieuré, et le 28 mars de l'année suivante, en abbaye, et le Prieur, Dom Antoine Oger, en était élu premier Abbé. En 1892, l'Abbaye de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes pouvait déjà essaimer et jeter les fondements du monastère de Notre-Dame de Mistassini, au Lac Saint-Jean, maison aujourd'hui en bonne voie de prospérité. Dom Antoine avait pris pour devise: "*In sudore et patientia*". Tous ceux qui l'ont connu savent que, pendant les vingt-sept années de son gouvernement, il la réalisa à la lettre: aux héroïques sueurs d'un labeur incessant vinrent se joindre les épreuves, en particulier l'incendie du monastère en juillet 1902, et les souffrances physiques qui finirent par le terrasser le 1er août 1913.

Le 23 octobre suivant, la communauté élit pour son successeur le R. P. Dom Pacôme Gaboury, Prieur titulaire et organisateur de La Trappe de Mistassini, et le 13 novembre suivant, le nouvel Abbé reçut la bénédiction solennelle des mains de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, Archevêque de Montréal, dans l'église du monastère.

Sous la sage et habile administration de Dom Pacôme, l'Abbaye de Notre-Dame du Lac et l'Institut Agricole y attendant n'ont pas tardé à prendre un développement considérable. Mais il a fallu encore compter avec les épreuves. Quatre ans à peine après l'élection du second Abbé, deux incendies successifs venaient réduire en cendre, le 20 mai 1916, les étables, les écuries et les granges de l'Abbaye, et le 27 décembre suivant, le monastère lui-même, cloîtres, église, hôtellerie.

Tout était à recommencer, et dans des circonstances particulièrement difficiles à cause de la surenchère des matériaux et de l'augmentation des salaires des ouvriers causées par la guerre. Cependant, après trois ans d'un labeur incessant et d'un dévouement sublime de la part de ses religieux, sur lequel le R. P. Abbé, qui a pour devise: "*Verbo et Exemplo*", pouvait et devait compter, le monastère a été relevé de ses ruines.

La communauté compte actuellement 130 religieux, tant choristes que convers et un noviciat nombreux et fervent.



Institut Agricole d'Oka - Oka Agricultural College
La Trappe, Que.

IV

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Une oeuvre à laquelle les Cisterciens de Notre-Dame du Lac ne pouvaient pas ne pas s'intéresser, c'est l'enseignement agricole. Déjà, au printemps de 1881, à l'annonce de leur prochaine venue au Canada, la *Minerve* de Montréal le préconisait en ces termes:

“ Une maison de Trappistes serait un double bienfait pour nous, d'abord à cause des bénédictions qu'une société de religieux aussi méritants attire toujours sur un pays, et ensuite en vue des excellents fruits que la présence et les exemples de ces travailleurs modèles, qui font de l'agriculture leur oeuvre particulière, ne pourraient manquer d'avoir sur nos cultivateurs qu'un déplorable esprit de routine attache à des méthodes vieilles et qui ne répondent plus aux besoins du sol. . . . Les établissements des Trappistes en France sont de véritables fermes-modèles, où toutes les ressources du sol sont utilisées avec une perfection merveilleuse. Qui empêcherait ici ces religieux de prendre des élèves auxquels ils enseigneraient la science agricole? Plus tard, l'Etat lui-même trouverait son profit à leur confier le soin d'un enseignement régulier. . . .”

Ce voeu de la *Minerve* a reçu son accomplissement et a même été dépassé. L'Institut Agricole d'Oka, dirigé par les RR. PP. Trappistes, est assurément l'un des plus beaux témoignages vivants de l'évolution agricole accomplie chez nous depuis moins d'un demi-siècle. Concurremment avec les établissements similaires dont la province de Québec a droit d'être fière, c'est un foyer d'enseignement qui a fait naître chez un grand nombre de jeunes gens de nos collèges l'amour du sol.

Dès leur installation sur le domaine à eux offert par MM. les Sulpiciens, les Cisterciens enseignèrent d'abord par l'exemple, puis au moyen de cours organisés qui furent comme le

préliminaire à la reconnaissance officielle de l'École, qui eut lieu le 8 mars 1893, alors que l'Honorable Beaubien, promoteur du projet, offrait à Dom Antoine, Abbé de Notre-Dame du Lac, une allocation annuelle pour continuer l'oeuvre commencée, la développer et la parfaire.

Ce travail lent et difficile dura une quinzaine d'années. Les résultats, néanmoins, furent tels qu'en 1907, répondant au désir et aux vœux du Ministre de l'Agriculture de Québec, des autorités religieuses, du Conseil de l'Instruction Publique et des Missionnaires agricoles, les RR. PP. Trappistes se prêtaient à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre d'un si grand intérêt national. L'École, affiliée à l'Université de Montréal, prit, en 1908, le titre d'*Institut Agricole d'Oka*.

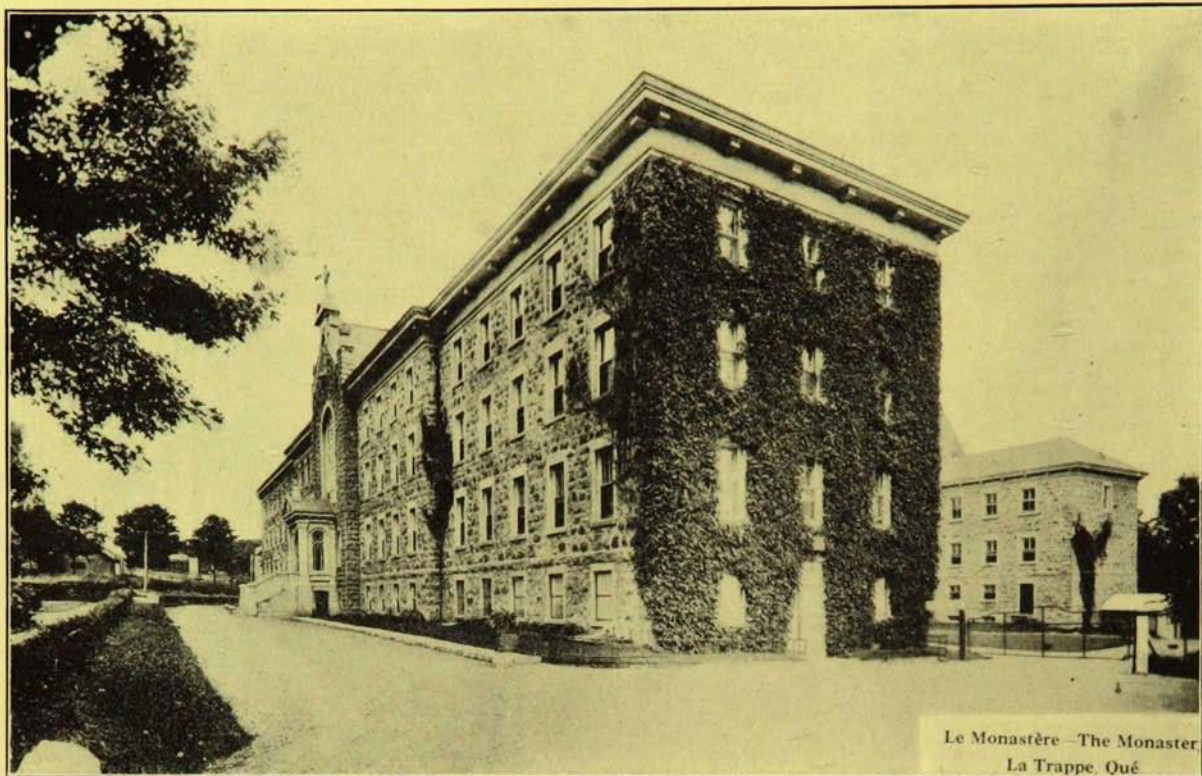
Le Programme d'Etudes de l'Institut comprend: un cours agronomique de 4 ans aboutissant aux grades de Licencié ou de Bachelier ès Sciences Agricoles, un cours moyen de deux ans, des cours abrégés d'hiver de six semaines et d'une semaine dite "Semaine Agricole".

Outre l'ancienne école datant de 1892, et dont certaines parties sont encore en usage, le corps de bâtiment de l'Institut est formé d'un pensionnat, construit en 1914, et d'une aile du futur corps central, bâtie en 1925. Cet édifice, qui mesure 40 pieds de front sur 100 de profondeur, est uniquement destiné aux laboratoires et est doté d'un outillage tout moderne. Il comprend les laboratoires de pathologie végétale et d'entomologie des sols, de chimie et de minéralogie.

Signalons aussi dans cette aile neuve une vaste salle de lecture destinée aux élèves et un auditorium ou salle de conférence, destiné aux réunions générales ou aux conférences avec projections lumineuses.

Le personnel enseignant est composé de religieux et de laïcs.

Sur la demande de l'Université de Montréal, l'Institut Agricole d'Oka s'est adjoind en 1928 l'École de Médecine Vétérinaire. Les étudiants de cette Faculté ont ainsi l'avantage d'avoir sur place l'enseignement pratique, grâce au nombreux troupeau de la ferme des RR. PP. Trappistes.



Le Monastère - The Monaster
La Trappe, Qué

V

DE LA VIE CISTERCIENNE

Saint Benoît, décrivant, dans le chapitre premier de sa Règle, les diverses espèces de moines qui existaient de son temps, met au premier rang celle des *Cénobites*, qu'il appelle la plus forte espèce de moines, *fortissimum genus monachorum*, parce que, demeurant ensemble dans un monastère et y militant sous une règle et sous un abbé, ils puisent dans cette union même une force qui les rend plus redoutables au démon.

C'est à cette catégorie de moines qu'appartiennent les Cisterciens ou Trappistes, dont la vie présente cinq caractères que nous allons exposer aussi brièvement que possible.

La vie cistercienne est: 1o une vie de communauté; 2o une vie de silence; 3o une vie de prière; 4o une vie de travail; 5o une vie de pénitence. (1)

1o — VIE DE COMMUNAUTÉ

Les Cisterciens étant des *cénobites*, leur vie est essentiellement une vie de communauté, et c'est là un de ses caractères les plus marqués, car cette vie de communauté, les Cisterciens la pratiquent sous sa forme la plus absolue: "Toujours uni à ses frères dans la prière comme dans le travail, dans le repas comme dans le repos, le Cistercien s'appuie constamment sur l'union et le bon exemple pour s'élever à Dieu, et il s'exerce à la pratique incessante de la charité fraternelle et de la patience. Il n'est jamais seul dans la prière: car tous les offices et exercices spirituels s'accomplissent en communauté. Il n'est jamais seul dans le travail: s'il se livre au travail des mains, c'est conjointement avec ses frères, et quand il a le loisir du travail intellec-

(1) Nous empruntons en grande partie à *La Vie Contemplative*, par un religieux chartreux, cette description de la vie cistercienne.

tuel, il le fait dans une salle commune. Il n'est jamais seul pour le repas, toujours pris en commun; jamais seul pour le repos, toujours pris dans un dortoir général, où de simples alcôves séparent les religieux les uns des autres.

"Cette continuelle sujétion de la communauté, durant le jour et durant la nuit, porte avec elle sa force de dégagement comme elle porte un certain poids de pénitence. Dans un monastère où circulent de vrais courants de vie spirituelle, l'âme, toujours emportée par ces courants auxquels nul instant, nulle occasion ne la vient soustraire, se trouve soulevée comme sans s'en apercevoir, et elle entre dans les régions de la vie divine avec plus de simplicité et moins de préoccupation personnelle. D'autre part, c'est une condition qui ne laisse pas que d'être pénible à la nature, que de n'avoir à aucun moment cette certaine mesure de liberté et d'isolement dont l'âme aime à jouir, et dont il semble qu'elle ait besoin pour ses opérations les plus intimes. Il y a donc là une pénitence, mais il n'y a pourtant point d'écrasement."

20 — VIE DE SILENCE

A la loi de communauté, en effet, la Règle joint la loi du silence, et d'un silence aussi perpétuel que la communauté elle-même. Comme le fait remarquer le vénérable Chartreux que nous citons, "une loi appelle l'autre, et la rigueur du silence doit logiquement répondre à la rigueur de la communauté. Sans l'union des deux, il n'y aurait pas de vie contemplative. Si l'homme, assidûment soumis à la vie commune, était assidûment soumis à la nécessité de parler, sa vie se gaspillerait, comme il arrive au milieu du monde, dans la vaine banalité des curiosités sottes. . . . Le Cistercien est toujours en commun, et il est toujours seul, toujours avec ses frères, et toujours avec Dieu: toujours avec ses frères par la loi de communauté, toujours avec Dieu par la loi du silence, homme de la charité fraternelle par la loi de communauté, homme de la charité divine par la loi du silence. . . . les deux lois les plus sévères de sa Règle lui maintiennent l'incessant bénéfice de cette double charité."

En gardant ce silence perpétuel, les Cisterciens ne font que se conformer à la lettre de la Règle bénédictine qui dit qu'en tout temps le moine doit s'appliquer au silence; "*Omni tempore, silentio debent studere monachi*". Est-ce à dire que



Eglise Abbatiale - Church of the Abbey
La Trappe, Qué.

le Cistercien ne parle jamais? Ne confondons pas silence et mutisme. Il y a des circonstances où le moine peut et doit parler, mais toujours avec permission et selon l'étendue de cette permission, ce qui prohibe radicalement la conversation facultative et maintient l'esprit de silence.

30 — VIE DE PRIÈRE

Ce silence que rien n'interrompt, en favorisant le recueillement, dispose admirablement le moine cistercien à la prière. Pour le disciple de saint Benoît, en effet, la Prière ou l'Office divin doit être la principale occupation. "*Opus Dei cui nihil præponatur*". Quelle que soit la nécessité, l'urgence des autres occupations, jamais le Cistercien ne doit omettre ce devoir, et il s'en acquitte la nuit comme le jour. Levé à deux heures du matin, les jours ordinaires, à une heure et demie le dimanche, et à une heure aux fêtes solennelles, il commence par spalmodier Matines et Laudes de la Sainte Vierge qui sont suivies d'une demi-heure d'oraison mentale. Vient ensuite le chant ou la récitation, selon le degré de la fête, des Matines et des Laudes canoniales, suivies des messes privées. Les autres heures sont réparties au cours de la journée selon l'antique usage de l'Eglise. Chacune de ces heures canoniales est précédée de l'office correspondant de la Sainte Vierge, excepté à Complies où ce dernier suit le grand office, et la journée se termine par le chant du "*Salve Regina*".

40 — VIE DE TRAVAIL

La loi du travail est commune à tous les hommes. Mais saint Benoît en fait une obligation spéciale pour ses disciples, parce que, dit-il, *l'oisiveté est ennemie de l'âme*: "C'est pourquoi, les frères devront s'occuper au travail des mains à certaines heures, et à d'autres à la lecture des choses de Dieu."

Les travaux du Cistercien sont donc de deux sortes: manuels et intellectuels. Manuels, *car c'est alors, dit notre saint législateur, qu'ils seront vraiment moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et les Apôtres*. Intellectuels aussi, car les moines sont prêtres ou destinés à la prêtrise, et "les lèvres du prêtre, dit l'Écriture, doivent être les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi."

“Mais, observe un judicieux écrivain (1), les Cisterciens ne consacrent pas moins de huit heures au ministère de la prière publique. Comment, avec cette divine servitude, peuvent-ils se réserver encore du temps pour les travaux du corps et de l'esprit ? Il y a lieu de s'en étonner. Mais la vie des moines a des espaces qui ne sont pas dans la nôtre. Que de choses contribuent à allonger leurs journées, la brièveté du sommeil, l'absence de toute récréation, les occupations constantes, le silence et le jeûne qui retranchent, l'un les conversations inutiles, l'autre les repas multipliés ! Ils ont, par ces moyens, résolu le problème, insoluble pour les hommes du monde, de doubler, de tripler leur existence.

“Depuis M. de Rancé, dit ailleurs le même auteur, on a cru assez généralement que l'étude s'accordait mal avec les constitutions de Cîteaux. Rien n'est plus contraire à l'histoire. Il suffit pour s'en convaincre, de parcourir l'excellent ouvrage de Charles de Visch: *Bibliotheca Scriptorum Sacri Ordinis Cisterciensis*. L'auteur n'hésite pas à affirmer dans son épître dédicatoire, que les moines de Cîteaux n'ont pas moins éclairé l'Eglise par leur doctrine, qu'ils ne l'ont édifiée par leur sainteté. Le nombre de notices historiques, bibliographiques et critiques qu'il consacre aux écrivains de l'Ordre jusqu'au XVIIe siècle seulement, ne s'élève pas à moins de sept cent soixante-treize.”

De nos jours encore un nouvel élan a été donné aux études, et des auteurs ascétiques et autres ont fait leur marque. (2)

50 — VIE DE PÉNITENCE

Le Cistercien n'est pas seulement l'homme de la prière, il est aussi l'homme de l'expiation.

La vie commune, le silence, le travail corporel sont déjà pour lui des occasions de se mortifier. Mais cela ne lui suffit pas. Il faut qu'il crucifie son corps par une abstinence perpétuelle et un jeûne qui n'embrasse pas moins de six mois de

(1) *Les Moines et leur influence sociale*, par l'abbé F. Martin.

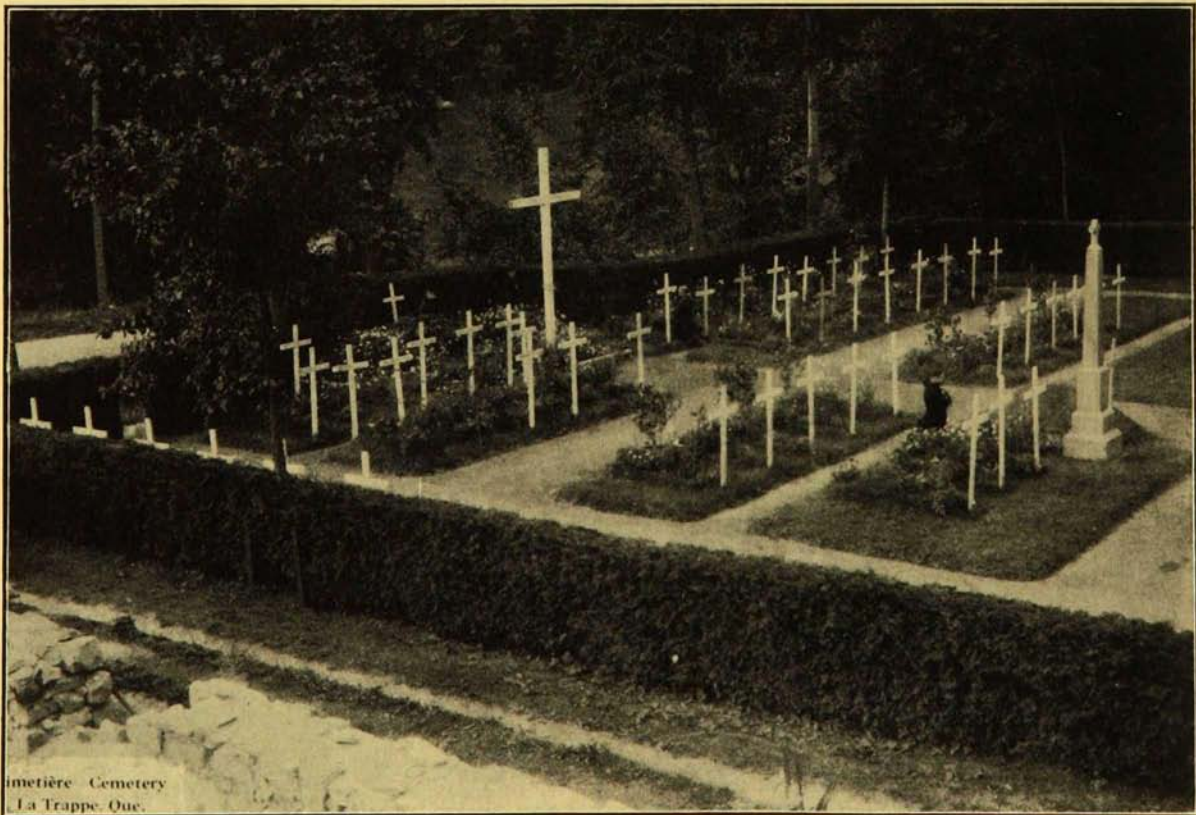
(2) Il suffit de citer: Dom Symphorien Bernigaud, dont *La Règle de saint Benoît méditée* est le commentaire le plus pieux et le plus pratique de cet admirable code de vie monastique; Dom Vital Lehodey, auteur bien connu des *Voies de l'Oraison Mentale* et du *Saint Abandon*; Dom Jean-Baptiste Chautard, dont *L'Âme de tout Apostolat* voit ses éditions se succéder sans interruption. Et combien d'autres écrivains, philosophes, historiens, biographes, dont l'anonymat sous lequel la plupart se dérobent ne diminue pas la valeur!

l'année. L'usage de la viande n'est permis qu'aux malades et à ceux qui sont d'une santé débile. Le régime de La Trappe est donc le régime végétal reconnu, du reste, par les sommités médicales comme très favorable à la santé.

Depuis Pâques jusqu'au 14 septembre, la Règle accorde deux repas par jour, et, en outre, le matin, une légère réfection connue dans le langage monastique sous le nom de *mixte*. Les jeûnes commencent le 14 septembre et durent jusqu'à Pâques. Pendant cette période de temps, le repas du soir est remplacé par une simple collation, et le *mixte* par un *frustulum*, qui consiste en deux onces de pain avec un peu de boisson.

A l'abstinence et au jeûne il faut ajouter la pénitence du sommeil pris tout habillé, sur une paille piquée et dans un dortoir commun. Il est de sept heures consécutives en hiver, et de six heures en été; mais, alors, une heure de sieste est accordée dans la journée, après le dîner.

Telle est, dans ses grandes lignes, la vie cistercienne. C'est un régime plein de rigueur, mais aussi plein de vigueur pour le corps aussi bien que pour l'âme, comme le dit le vénérable Chartreux que nous aimons à citer. Les travaux manuels, les veilles, le jeûne, l'abstinence, toutes ces austérités habituent le corps à ne pas s'endormir dans des jouissances inutiles et souvent dangereuses. D'autre part, la correction fraternelle qui existe chez les Cisterciens comme dans presque tous les Ordres et Congrégations, et qui consiste en des accusations ou proclamations faites au chapitre des fautes extérieures commises contre la Règle ou les usages de la maison; les humiliations, la dépendance absolue de l'obéissance, tout cela habitue l'âme à se détacher d'elle-même et à s'attacher à Dieu. Le religieux peut ainsi expier beaucoup pour lui-même et aussi beaucoup pour le monde, car il est le ministre par excellence de la fonction sociale de l'expiation, comme il l'est de celle de la prière. C'est ce qui faisait dire à saint Eloi écrivant aux religieux de Salignac: "Moi, votre suppliant, à la vue de la masse de mes péchés, et dans l'espoir d'en être délivré par Dieu, je viens vous donner peu de chose pour beaucoup, de la terre en échange du ciel, ce qui passe pour ce qui est éternel."



metière Cemetery
La Trappe, Que.

L'ÉCLAIREUR LIMITEE



Beauceville, Que

BNQ



C 000 129 361

129361